Journal de Roubaix

Cinquante-deuxième année. — N° 178. Directeur-propriétaire : ALFRED REBOUX JEUDI 27 JUIN 1907.

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes : Trois mois..... 5 francs — Six mois..... 9 — — Un an..... 18 —
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 96, rue Vivienne

5 Centimes

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue ; TOURCOING : 5, rue Carnot
ÉDITION DU MATIN

5 Centimes

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix..... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71
A Tourcoing..... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 5
A Mouscron..... Chez M. Henri Lerouge, rue de la Station ;
A Paris et à Bruxelles Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des gares et dans les principaux kiosques.

LA CRISE DU MIDI. == LE 17e DE LIGNE ENVOYÉ EN AFRIQUE

HUIT PAGES 5 Centimes

CONTRE LA PORNOGRAPHIE

(DEUXIÈME ARTICLE)

Dans un précédent article, nous avons dénoncé le mal de cette littérature, de ces productions de tous genres, de ces exhibitions pornographiques qui envahissent notre pays et se répandent pour les corrompre, dans toutes les classes de la société.

Les honnêtes gens leur ont déclaré la guerre; mais quelles armes faut-il leur mettre dans la main?

⁂

Il faudra obtenir, pour les sociétés et associations, le droit de poursuite directe qu'elles exercent en Angleterre et en Amérique.

En 1898, M. Bérenger avait voulu le faire donner aux sociétés de protection de l'enfance, en remettant aux Cours d'appel le pouvoir de l'accorder ou de le refuser. Sa proposition, vivement combattue au Sénat par M. Berthelot, n'aboutit point. On y reviendra cependant, car on ne saurait s'en passer. Les associations étrangères donnent des avertissements et ne poursuivent qu'en cas d'un dédain trop manifeste de ces avertissements. Que craindrait-on ici? De diminuer le ministère public? Mais le ministère public reste libre de formuler ses conclusions à l'audience. Les abus d'un zèle intempestif de la part des associations? Mais le tribunal reste juge et la plus élémentaire prudence conseillerait aux associations une grande réserve, pour ne pas se déconsidérer par des échecs.

Ce droit de citation directe n'est-il pas remis sans contrôle entre les mains de chacun de nous, lorsqu'il se prétend lésé par un délit quelconque de diffamation, d'injures, de vol, d'escroquerie, de mœurs, de coups? On ne signale aucun abus, malgré la tentation que peut offrir à certains une telle force de chantage. Ce que l'universalité des citoyens peut faire sans contrôle, pourquoi des sociétés sérieuses, composées d'hommes honorables et considérés, ne pourraient-elles le faire dans un but de salubrité publique?

⁂

M. Bérenger regrette également que la Chambre des députés ait, sinon repoussé, du moins enterré le projet qu'il avait fait voter par le Sénat et qui instituait une législation à la fois moins sévère et plus efficace que la loi de 1898. Voici comment il s'exprime :

« Un projet de loi que j'ai déposé au Sénat et qui a été discuté et adopté les 25 février et 25 mars 1904 transforme en simple contravention un certain nombre de faits qui sont encore des délits : ils relèvent de la compétence du juge de paix et il n'y a plus privation de droits politiques parmi les délits déférés au tribunal correctionnel que pour certains outrages aux bonnes mœurs déterminés.

» D'autre part, je proposais de créer de nouveaux délits : de constituer à l'état de délit le fait d'exposer publiquement des livres dont les titres ou les dessins extérieurs seront jugés obscènes ou contraires aux bonnes mœurs.

» Eh bien, il a été impossible d'obtenir le vote de ce projet par la Chambre ; lorsqu'après trois années d'attente, il fut présenté au Palais-Bourbon, il y a quelques semaines, vous vous souvenez que la crainte de voir servir la nouvelle loi à des inquisitions arbitraires et policières, d'un caractère politique, tourna contre elle les voix des députés de la droite, qui réussirent à obtenir son renvoi à la commission. »

Il est regrettable que ce projet ait échoué sous les feux combinés de la droite, représentée par M. de Castelnau, et des socialistes, comme M. Dejeante. On a craint qu'il ne servît à des machinations politiques en permettant des perquisitions vexatoires. Le gouvernement avait-il besoin d'une nouvelle arme, alors qu'il a l'article 10 du Code d'instruction criminelle donnant tous pouvoirs aux préfets, alors que sans aller jusqu'à accuser ses adversaires d'outrages aux bonnes mœurs, il suffit de les soupçonner de complot contre la sûreté de l'Etat... ou même de tout délit de droit commun, pour aller fouiller dans leurs papiers?

J'aimais mieux l'objection de principe qui reprochait de traiter trop doucement, et de ne punir que d'une amende et de quelques jours de prison le colportage de prospectus ou de brochures obscènes. Mais là encore, il était victorieusement répondu par une distinction très juste : autant il importe de traiter sévèrement les auteurs et les entrepreneurs de ces publications pornographiques, autant on peut, pour la première fois, se contenter d'un sérieux avertissement pour ceux qui les exposent à leur vitrine, parfois inconsciemment. Tout au moins, cette indulgence extrême aura-t-elle ce résultat de vaincre l'inertie des parquets et de multiplier les poursuites; et ces poursuites auront l'effet heureux de permettre la confiscation de toutes ces ignominies, ce qui est déjà considérable.

⁂

En attendant les réformes désirables, que les honnêtes gens continuent, dans leur petite sphère, la lutte antipornographique; c'est une croisade qu'il faut prêcher avec zèle. Si beaucoup ne reculaient pas devant les ennuis, devant la gêne; si beaucoup n'hésitaient pas à se montrer et ne faisaient pas preuve d'une fausse modestie qui n'est que du respect humain, on pourrait déjà combattre avec les armes que la loi met actuellement dans nos mains. Quelques pères de famille de Croix nous l'ont montré récemment en obtenant du tribunal civil de Lille une condamnation à 300 francs de dommages et intérêts, ainsi qu'aux dépens, contre un propagandiste trop fervent de la Ligue néo-malthusienne. Frappez à la caisse, ruinez ces commerçants peu scrupuleux qui cherchent à gagner de l'argent en corrompant les âmes; allez-y hardiment, courageusement, en grand nombre; vous aurez fait œuvre de bon citoyen et de bon Français.

⁂

Enfin, il faut moraliser les jeunes et nous moraliser nous-mêmes. Le développement considérable de la civilisation, de la production économique, de la fortune publique, a fatalement amené un besoin âpre de luxe et de jouissance, dont la conséquence immédiate fut le relâchement des mœurs. Cette thèse a été brillamment développée, aux applaudissements de l'auditoire, par un prêtre de grand talent, M. l'abbé Dabry, et c'est par cette idée que nous voulons terminer notre étude. « L'effet produit par cette aspiration de notre siècle au bien-être, a détruit l'effort individuel et l'esprit de sacrifice. Pour être fort, l'homme devrait se souvenir qu'il doit gagner les sommets par les voies difficiles. C'est en se passionnant pour un idéal, qu'il peut affronter, sans être contaminé, les multiples attraits du vice qui s'offrent à lui dans la vie. »

P. SERLHAC

BULLETIN

26 juin.

A la Chambre, l'ajournement de la discussion du projet de loi sur la réforme des conseils de guerre, accepté par le gouvernement, a été décidé, après pointage, par 316 voix contre 223.

⁂

Au Sénat, le général Langlois s'est élevé vivement contre le projet de renvoi de la classe 1908.

⁂

Les ministres, dans leur réunion de ce matin, ont décidé de déférer, au Conseil supérieur de la magistrature, M. Andruéjouls, conseiller à la cour de Montpellier et président de la Chambre des mises en accusation, qui aurait adressé à M. Mas, inspecteur général de l'enseignement, une lettre disant que le ministre aurait à compter avec lui, si une retenue infligée à son fils, lycéen, était maintenue.

⁂

La cour d'assises a acquitté, mardi, les antimilitaristes de l'Association internationale.

⁂

M. Thomson a déclaré, en conseil, que l'appareillage de diverses unités de l'escadre de la Méditerranée, est uniquement motivé par la proximité des manœuvres navales.

⁂

Marcelin Albert s'est expliqué devant la foule. Le « Rédempteur » se constituera, dit-on, prisonnier à Montpellier.

⁂

On annonce que les mutins du 17e de ligne seraient envoyés en Tunisie.

⁂

M. Evesque, député radical-socialiste de la Drôme, est mort.

LA CRISE PORTUGAISE

Lisbonne, 25 juin. — Les conservateurs et les progressites alliés préparent la réunion d'un congrès national libre pour la défense et le maintien, en l'absence des Cortès dissoutes, des institutions constitutionnelles contre la dictature.

M. FRANCO
Premier ministre portugais

Deux journaux d'Oporto ont été suspendus administrativement.

Le directeur du journal « O Mundo », de Lisbonne, qui a été suspendu, s'est réfugié en Espagne.

La police a fait irruption dans un collège de Lisbonne dont les élèves chantaient la « Marseillaise ». Un professeur et plusieurs élèves ont été blessés.

INFORMATIONS

Les syndicats de fonctionnaires

Paris, 25 juin. — Les élections au Conseil départemental nécessitées par la démission des six instituteurs qui se sont retirés pour protester contre la révocation de M. Nègre, auront lieu le 2 juillet.

En conseil de guerre

Nantes, 25 juin. — Le Conseil de guerre du 2e corps a jugé ce matin le soldat Cesson Joseph, réserviste au 19e d'infanterie, inculpé d'avoir, le 13 mai 1907, dans la cour de la caserne d'Estrées, outragé par paroles le sergent Huron, de son régiment. « Des galons, il n'en faut plus. Il n'y a d'ailleurs que les imbéciles qui en portent. »

Un témoin vient déclarer que Cesson a dit encore : « Nous mettrons le sergent dans les oubliettes de la Bourse du travail », et aussi : « Si j'avais des cartouches, je tirerais sur tous les grades. »

Cesson est condamné à six mois de prison sans sursis.

Mort d'un député

Paris, 25 juin. — On annonce le décès de M. Aimé Evesque, député radical-socialiste de Die (Drôme). Médecin et maire de La Motte-Chalençon, il avait été candidat aux élections législatives en 1902 et avait échoué. Il avait succédé à M. Adolphe Ferrier, décédé, le 25 juillet 1906.

Guillaume II en Angleterre

Paris, 25 juin. — La *Liberté* publie cette dépêche : « Londres, 25 juin. — C'est au château de Windsor que le roi Edouard recevra le Kaiser en novembre prochain. L'Empereur allemand séjournera environ une semaine, en Angleterre. On attache, à ce voyage, une importance considérable. »

La marine allemande

Berlin, 25 juin. — Une note officielle annonce que les cuirassés *Pommern* et *Hanover*, ainsi que les deux croiseurs de première classe *Gneisenau* et *Scharnhorst*, sont prêts à être lancés. Ils feront leurs essais avant l'automne.

CHOSES ET AUTRES

— Un malheureux poète rénètre timidement chez le directeur d'une grande revue :

— Voici quelques vers, monsieur, que je voudrais...

Le directeur, sans s'arrêter d'écrire :

— Très bien, monsieur. Auriez-vous l'obligeance de les mettre vous-même au panier, je suis tellement occupé en ce moment...

⁂

— Vous savez que la Chambre a décidé le secret du vote...

— Et dire qu'il y avait des gens qui voulaient faire voter les femmes!...

« L'ORDRE EST RÉTABLI »

« L'ordre est rétabli », a dit Clémenceau et la majorité incohérente de notre parlement « bien appointé » s'est déclaré satisfaite.

Le pays, lui, n'est pas rassuré et il se demande avec angoisse quel avenir lui réservent les politiciens incapables dont nous subissons l'odieuse oppression.

Rien n'est plus troublant, en effet, que le spectacle auquel nous assistons : il nous apparaît comme le triomphe de l'anarchie.

Nous voyons une Chambre affolée, dominée par la peur, votant, à la minute, sous la pression et les menaces d'une partie de ses électeurs, une loi de circonstance destinée à favoriser les produits d'une région ; sans réfléchir, sans étudier sans peser les conséquences de ses décisions, elle décrète des mesures provisoires dont le résultat sera peut être d'augmenter le nombre des mécontents.

Peu lui importe, elle veut vivre au jour le jour et elle essaye de satisfaire à demi et momentanément, ceux qui crient le plus fort et « bougent » le mieux. Elle n'a qu'un but : faire de la popularité pour ménager sa clientèle, même eux dépens des autres, comme elle en faisait, il n'y a pas longtemps encore, aux dépens de l'armée, en votant la loi militaire de deux ans dont la première application est, de l'aveu de tous, un véritable désastre.

D'un autre côté, nous sommes les témoins stupéfaits et attristés des faits les plus lamentables de faiblesse, d'impuissance gouvernementale et, ce qui est plus navrant encore, d'indiscipline militaire!

Dans la région troublée du Midi, la magistrature nous est montrée anéantie, dans tous ses moyens d'action, par la politique ; les préfets y sont absolument désemparés et obligés d'envoyer des coups de fusil à ceux qu'ils avaient reçu l'ordre, quelques jours auparavant, d'accueillir avec des encouragements et des vins d'honneur ; ces malheureux fonctionnaires, ne sachant plus où donner la tête, ont pris le parti de fuir jusque sur les toits de leur demeure départementale en feu.

Tout cela n'est rien en comparaison de la gravité des défaillances de l'armée en face de l'émeute ; ces défaillances sont la conséquence inévitable de la politique dont on a empoisonné les régiments et les lois néfastes dont on les a accablé.

Ces événements nous révèlent un état d'esprit déplorable chez le soldat et une abdication complète du principe d'autorité de la part des pouvoirs publics. Ce principe d'autorité, sans lequel aucune nation ne peut vivre, n'a pas été affirmé une seule fois par ceux qui avaient le devoir de le faire respecter.

Bien plus, pour notre plus grande honte, nous avons pu voir un général en chef contraint, par le gouvernement, de venir en grand uniforme devant ses soldats révoltés, non pour les réduire au silence ou leur donner des ordres, mais pour discuter avec eux, les *prier* d'obéir, *accepter leurs conditions* et leur promettre l'impunité *qu'ils exigeaient*.

On peut dire maintenant que le Code militaire n'existe plus en France! Ces soldats avaient commis le plus grand crime que l'on puisse commettre envers le pays, ils étaient en armes, ils avaient abandonné leur poste de combat, ils avaient bafoué leurs chefs, ils avaient pillé, par la force, une « poudrière nationale » pour se procurer des munitions, ils en avaient fait usage en tirant des coups de feu sur les représentants de l'autorité. Eh bien! ces soldats mutinés, on ne les a pas punis, on les a presque félicités! pourquoi? parce qu'il fallait ménager les influences électorales que leurs familles représentaient!

Quel exemple plus grand de décadence peut-on donner à l'armée, à la patrie et à l'étranger.

Non ce n'est pas l'ordre qui a été rétabli comme l'a dit M. Clémenceau, c'est au contraire le désordre politique qui est triomphant, c'est l'indiscipline *qui l'emporte sur l'autorité des chefs.*

Voilà où nous en sommes, voilà où nous a conduit la politique radicale, voilà aussi comment on prépare les pires catastrophes nationales.

Un électeur du canton de Lannoy.

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 25 juin. — Les ministres et sous-secrétaires se sont réunis, ce matin en Conseil à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières. Voici le texte du compte-rendu officieux de la délibération.

La motion Bedouce

Les ministres se sont entretenus de la situation dans le Midi. Le Conseil a été d'avis de s'opposer à la motion que les députés socialistes doivent déposer aujourd'hui sur le bureau de la Chambre, dans le but d'inviter le gouvernement « à procéder à la mise en liberté provisoire des citoyens « arrêtés à l'occasion des manifestations méridionales ». Le Cabinet estime que cette motion est anticonstitutionnelle, et que son adoption constituerait une atteinte au principe de la séparation des pouvoirs.

Deux interpellations

Le Président du Conseil a annoncé qu'il avait été saisi par M. Bedouce, député de la Haute-Vienne d'une demande d'interpellation sur le maintien des troupes dans le Midi ; d'autre part, M. Nègre, sénateur de l'Hérault, a avisé le Président du Conseil de son intention de lui poser une question sur la détention de M. Ferroul et des membres du Comité d'Argelliers.

Incident judiciaire

Les ministres, après en avoir conféré, avec M. Ballot-Beaupré, premier président de la Cour de Cassation, ont décidé de déférer, au Conseil supérieur de la magistrature, M. Andruéjouls, conseiller à la Cour de Montpellier, et président de la Chambre des mises en accusation.

Le Conseil a été informé que ce magistrat avait adressé à M. Mas, inspecteur général de l'enseignement, une lettre destinée à être mise sous les yeux du gouvernement. Dans cette lettre, M. Andruéjouls disait que le ministère dont il avait tenu le sort entre les mains (sic) aurait encore à compter avec lui si une punition de 2 heures de retenue infligée à son fils par le proviseur du lycée de Montpellier était maintenue. M. Andruéjouls demandait en outre le déplacement du proviseur.

Le gouvernement a estimé que cette lettre, émanée d'un magistrat, qui va avoir incessamment à statuer sur la demande de mise en liberté provisoire, formulée par les défenseurs de M. Ferroul, et des membres du comité d'Argelliers constituait un véritable chantage qu'il fallait réprimer.

Le Garde des Sceaux, à l'issue de la réunion du conseil a télégraphié, au Procureur général, près la Cour de Montpellier, pour l'inviter à mettre M. Andruéjouls en demeure de prendre immédiatement un congé. Dans le cas où M. Andruéjouls s'y refuserait, il serait récusé d'office.

Mouillage et sucrage

Le ministre des finances a annoncé qu'il allait reprendre pour en faire l'objet d'un nouveau projet les articles de la loi sur le mouillage et le sucrage des vins, dont la Chambre a prononcé la disjonction. Ces articles seront complétés par un certain nombre de dispositions destinées à aggraver la répression des fraudes. C'est ainsi que toute personne ayant subi deux condamnations pour fraude se verra interdit tout commerce de vins et spiritueux.

Les incidents d'Avignon

Le ministre de la Guerre a donné lecture du rapport qui lui a été adressé d'Avignon par le colonel du 58e d'infanterie sur l'incident qui s'est produit dans la journée d'hier à la porte de la caserne de ce régiment. Il résulte de ce rapport qu'un certain nombre de soldats du 58e rentrant à la caserne, y ont été accompagnés par une bande de manifestants, chantant l' « Internationale ».

Les soldats ont pu se dégager à la porte de la caserne sans aucun autre incident.

La flotte de la Méditerranée

Enfin le ministre de la marine a annoncé que les dispositions prises à Toulon pour l'appareillage de quelques unités de l'escadre de la Méditeranée sont motivées par la proximité des manœuvres navales qui doivent commencer le 29 juin.

LA RÉVOLTE DANS LE MIDI

LES SOLDATS MUTINÉS

On déplace le 17e. — On s'insurge au 7e génie. — On se plaint au 11e d'infanterie. — Le « Rédempteur » à Argelliers. — Les discours. — La Situation. Ils vont plus loin.

Paris, 25 juin. — L' « Agence Havas » communique la dépêche suivante :

Gap, 25 juin. — Le colonel Toutet, chef du Cabinet du ministre de la guerre est arrivé, cette nuit ; il vient d'ordonner d'embarquer, à midi et quart, les mutins du 17e de ligne, encadrés par une compagnie du 96e, pour une destination que l'on ne désigne pas, mais qui comporterait de 12 à 13 heures de chemin de fer.

Vers la Tunisie

Paris, 25 juin. — On annonce de source officieuse que les 400 mutins du 17e de ligne sont aujourd'hui dirigés sur la côte méditerranéenne, d'où ils gagneront la Tunisie ; 250 sur un croiseur ; 150 sur un autre.

NOUVELLES MUTINERIES

Actes d'indiscipline au 7e génie

Paris, 25 juin. — Le correspondant particulier de *La Liberté* raconte de la façon suivante, une mutinerie nouvelle qui s'est passée au 7e génie :

« Avignon, 25 juin. — Le colonel du 7e régiment du génie avait donné l'ordre de ne pas laisser sortir les soldats sans qu'ils eussent les cheveux à l'ordonnance.

» Le soir, vers six heures, le sergent de garde fut conspué chaque fois qu'il fit faire demi-tour à un homme. Les soldats ainsi consignés se groupèrent dans la cour en sifflant.

» Pendant ce temps, le public s'amassait devant la grille. Le colonel Simoutre, depuis deux mois seulement à Avignon, fut sifflé et conspué. Il donna enfin l'ordre au poste de laisser sortir tout le monde. Les acclamations succédèrent alors aux huées et le calme se rétablit momentanément.

» A huit heures, deux cents hommes, réunis dans la cour, se mirent à chanter l'*Internationale* et sifflèrent ou conspuèrent chaque fois qu'un gradé rentrait.

» L'arrivée du général de division Vilar, causa un débordement de cris, de sifflets et de chants. Les cris : « Assommez-le! » furent poussés. Un millier de personnes se poussaient vers les grilles, empêchant les soldats du poste de dégager l'entrée et les abords de la caserne.

» Cependant, par petits groupes, un peu avant neuf heures, les soldats montèrent dans les chambres pour l'appel. Une sentinelle fut placée devant la porte des chambrées pour empêcher les hommes de redescendre.

» A neuf heures et quart, les soldats du génie chantaient l' *Internationale* dans les chambrées, repoussaient les sentinelles et redescendaient dans la cour où ils chantaient de nouveau l'*Internationale*.

Incidents au 11e de ligne

Paris, 25 juin. — La « Liberté » reçoit, de son correspondant, à Narbonne, la dépêche suivante :

Une grave mutinerie, heureusement vite réprimée s'est produite, hier soir, à huit heures, à Narbonne. A proximité de la sous-préfecture, sur le boulevard Gambetta, entre la rue Lapeyrade et le Jeu de Paume, campait la 2e compagnie du 11e ligne. Un caporal, accompagné de quelques hommes, voulait aller chez un marchand de vin. L'adjudant s'y opposa, et les hommes protestèrent violemment ; tous les autres hommes de la compagnie se joignirent à eux. « Nous en avons assez, déclarèrent-ils, les officiers vont dans les cafés depuis cinq jours ; nous couchons par terre ; ça ne continuera pas. » Et ils ajoutèrent, en tapant sur leurs cartouchières : « Après tout, nous sommes les maîtres ».

Le caporal mit même en joue l'adjudant ; cette scène fut très rapide. Les officiers accoururent et purent ramener le calme. Le colonel et le lieutenant colonel, que je viens de voir, reconnaissent bien qu'il y a eu un incident, mais ils affirment que ce fut un incident sans gravité sur lequel ils refusent de donner des détails.

D'autre part l' « Agence Havas » communique la dépêche suivante :

Narbonne, 25 juin. — Le bruit a couru, avec persistance, dans la soirée, qu'une mutinerie se serait produite au 11e d'infanterie. Renseignements pris, la nouvelle est absolument inexacte.

Enfin le correspondant du *Temps* déclare :

« La mutinerie se réduit à l'incident suivant : Un soldat avait été admonesté par un adjudant et conduit au poste de police de la caserne Montmorency ».

Ce qu'on dit au ministère

Paris, 25 juin. — Au cabinet militaire du général Picquart, on se refuse à toute communication au sujet des incidents qui se sont produits à Avignon au 58e de ligne et au 7e génie et à Narbonne, au 11e, ce qui n'est pas une façon de les démentir.

Le retour du « Rédempteur »

Argelliers, 25 juin. — Voici de nouveaux détails sur l'arrivée de Marcelin Albert à Argelliers :

Marcelin Albert est signalé. Quelques instants plus tard, l'automobile qui l'amène apparaît sur la grand'place d'Argelliers. La foule se précipite, entoure le véhicule, au risque de se faire écraser. Chacun veut serrer les mains de l'apôtre. Des femmes baisent les manches de son veston. Enfin, la voiture réussit, en fendant la foule, à arriver jusque devant le siège du comité.

Marcelin Albert, tout ému, descend de voiture.

Dans la grande salle de réunion, sa mère et sa femme le reçoivent les premières, mais leur émotion est telle qu'on doit les emmener.

Pourtant, le comité a hâte de connaître les résultats de l'entrevue du chef des gueux avec le président du conseil. On arrache momentanément Marcelin Albert aux ovations de la foule, et les membres du comité d'Argelliers se retirent avec lui dans la salle de leurs délibérations.

Un long moment se passe. Dehors, la place et les rues deviennent de plus en plus houleuses : « Marcelin Marcelin! » clame-t-on sans cesse.

Devant la foule

Enfin, Marcelin Albert apparaît sur le toit de la maison. D'un geste, il impose silence à la foule :

— Mesdames, messieurs, mes amis, dit-il, de graves discussions ont lieu en ce moment, et c'est pourquoi je vous prie de m'excuser. Dès maintenant, néanmoins, je tiens à vous dire qu'aucune de mes intentions ne vous sera cachée de même que le résultat de mon entrevue avec le président du conseil des ministres ; mais, pour l'instant, des circonstances que je ne puis autrement préciser m'empêchent de parler plus longuement. Dans une heure, je reviendrai au milieu de vous, et vous connaîtrez toute la vérité.

Et de nouveau, au milieu des applaudissements, Marcelin Albert disparaît et descend rejoindre son comité.

Mais le temps passe. Dehors, la foule s'impatiente. L'heure déjà s'est écoulée. Que se passe-t-il donc à la réunion du comité? Quelles graves discussions s'y sont engagées? Pourquoi l'apôtre ne reparaît-il pas, ainsi qu'il l'a promis?

— Marcelin! Marcelin! crient de nouveau des centaines de poitrines.

Les déclarations

Un quart d'heure se passe encore. Enfin, Marcelin Albert reparaît. On devine en lui une émotion toute différente de celle qui l'étreignait tout à l'heure.

— Mes amis, dit-il, il y a une heure je vous ai promis de vous révéler toutes mes intentions. Mais je comptais sans certaines délibérations graves que les membres de notre comité doivent prendre auparavant. Excusez-moi donc de remettre à demain ce que j'avais à vous dire. Demain seulement, je pourrai parler.

Dans la foule, c'est une stupeur ; chacun se regarde, s'interroge, cherchant à deviner les raisons qui ont fait renvoyer à demain les révélations promises.

Une voix monte vers l'apôtre :

— Demain! Mais vous serez donc libre encore, demain? Pourtant, un mandat d'arrêt est lancé contre vous.

— Demain, comme aujourd'hui, répond Marcelin Albert, je serai libre de mes intentions et de mes actes.

— Mais de votre personne! crie une autre voix.

— Je serai libre aussi de ma personne, répond Marcelin Albert, qui ne tarde pas à disparaître.

Cette fois, nulle ovation, nul bravo n'éclate. Le silence succède à l'enthousiasme de l'arrivée. Il est évident qu'un revirement brusque vient de se produire dans les âmes.

La foule, lentement et silencieusement, s'écoule.

Personne n'ose préciser sa pensée, et pourtant, une question qu'on devine est sur toutes les lèvres ; mais cette question, nul n'ose encore la formuler. On conserve encore un dernier espoir! L'apôtre a promis de parler demain ; on attendra à demain.

Nouvelles explications

Narbonne, 25 juin. — Marcelin Albert a donné les explications publiques qu'il avait promises, du haut de son toit, transformé en tribune. Les foules sont accourues de tous côtés pour l'entendre, à pied, en carriole, en voiture, en automobile, en bicyclette.

Quand il apparaît vers une heure de l'après-midi, la place d'Argelliers est noire de monde. Marcelin Albert donne les détails de sa visite au président du Conseil.

Il insiste sur la politesse dont fit preuve envers lui M. Clémenceau ; il assure n'avoir quitté Argelliers que pour se rendre à Paris. M. Clémenceau lui dit : « Avant de vous connaître, j'avais des soupçons sur vous, maintenant je puis vous serrer la main, sans arrière-pensée, allez chez vos concitoyens ; dites-leur que le président du Conseil est décidé à tout pour assurer le triomphe de la loi. Si les municipalités veulent rentrer dans la légalité, les mesures de rigueur seront délaissées ; si ces propositions sont repoussées vous vous constituerez prisonnier. » J'ai hésité d'abord, continue Albert, puis j'ai pensé que mon devoir était de venir vous soumettre ces propositions.

M. Clémenceau m'a demandé si j'avais de l'argent, j'ai répondu : non. Il m'a alors donné 100 francs ; j'ai préféré les accepter du président du Conseil que d'un inconnu. J'ai eu avec le ministre une attitude digne. Je n'ai pas pleuré et je prie les journalistes présents de bien rapporter mes paroles. Je n'ai pas encore envoyé ma réponse au ministre.

En terminant Marcelin Albert répète que M. Clémenceau l'a laissé libre de choisir entre l'apaise-